

BRÈVE BIOGRAPHIE DE CHARLES MANCE

Mis à jour 08/2013

Né sous Henri III, en 1577 ou 1578, sans doute à Nogent ou à Bourdons, Charles est le second fils de M.e Jacques Mance, procureur du roi pour les eaux et forêts de la Prévôté nogentaise, et de dame Geneviève Foissey, issue des officiers en la mairie royale voisine de Bourdons-sur-Rognon.

Perdant leur père fin 1587, les quatre enfants vivent alors à Nogent les difficiles années des partages anticipés ou ventes de leur bien, sous l'autorité de leur oncle et tuteur Nicolas Genevois (c.1550-1623), entreprenant procureur de Langres à Paris, époux de dame Marguerite Mance et déjà très engagé en 1584 dans les litiges suivant le décès de l'aïeul Nicolas II Mance-Maillard, greffier de la prévôté.

Ysabeau la soeur aînée quitte la famille par mariages, le plus notoire avec l'avocat Simon Dolebeau à Chaumont ; Barbe restera célibataire, établie plus tard à Bourdons, sous rente et pension ; et Jacques II décède prématurément, aux moments où disparaît leur mère.

Charles règle alors, en janvier 1605 à Langres, sa querelle successorale avec l'oncle Genevois, puis convole sur place en justes noces, par contrat le 12 février, avec Catherine Emonnot. Il a 27 ans.

Il enchaînera ensuite les paternités, qualifié tantôt de procureur, tantôt de praticien, puis de commis au greffe du siège royal – emploi final déclaré de sa vie.

Le jeune ménage s'établit chez M.e Laurent Emonnot, beau-père de Charles et veuf de Barbe Genevois ; procureur au siège royal, notaire ducal à Langres depuis 1555, M.e Emonnot malade cède en 1613 sa charge à son gendre, et s'éteint fin 1614-début 1615.

De cette charge qui lui sera âprement contestée à Langres, par des proches, Charles Mance se défera de guerre lasse par une cession résolument 'dépaylée', menée de mars 1624 à avril 1625 envers Antoine Fourrel, clerk de pratique en Parlement de Paris.

Mais ne négligera rien entretemps pour se reconstituer un conséquent domaine propre : comme en 1609, par sentence arbitrale en Parlement, pour un partage foncier à Luzy-Verbiesles avec François Julliot maire de Chaumont, sur le terrage dit Dehuz de Choiseul (part cédée en 1618 à Nicolas Valette).

Puis à Celles, sur toutes les parcelles Emonnot qu'il réunit patiemment, hormis le bâti villageois vendu en 1623. C'est cet ensemble de rapport, et 'sentimental', que sa fille Jeanne s'évertuera à conserver. Il semble n'avoir rien

maintenu à Nogent.

Une violente controverse l'atteint alors, avec le greffier en chef au siège royal Nicolas Soret, pourtant parrain d'un de leurs enfants : sa réintégration en charge de commis passera même par un blocus du greffe, en retenant à domicile les registres et les clés.

Et la maladie s'installe, invalidante, fin 1628 : le fils aîné Nicolas se voit pourvu de la charge, Marguerite et Jeanne Mance faisant aussi 'de leur travail' vivre le ménage, quand l'épouse Catherine liquide ses bijoux.

Au 1.er août 1630, est close la fourniture de pain cuit au compte du ménage par le boulanger Pierre Jacquinet ; au 27 août, le siège royal prononce la majorité légale des 3 enfants aînés, soutiens reconnus de la famille ; et du 28 août au 3 septembre est dressé l'inventaire après décès de M.e Charles Mance.

Il avait 52 ans ; 28 vieux livres dans sa bibliothèque ; un cachet à ses armes, ses habits, ses papiers ; et, selon ses détracteurs, quelques crises de 'goutte'...

Quel souvenir immédiat, plus positif, a-t'il bien pu laisser à Langres ? Assurément celui d'un proche des Choiseul (les Choiseul-Lanques, de prime abord, en amitié ou en affaires) ; et d'un conciliateur familial demandé en toutes ses branches alliées. Pour la carrière, peu, semble-t'il, lui importait . Il veilla bien mieux à rester 'maître chez lui', et à honorer ses nombreux emprunts ... Un 'terrien' cultivé, humaniste héritier d'une Renaissance livresque.

Geoffrey DUVOY

Signature de Charles Mance.